

RABAT, LE 22 JAN 1996

N° 145 / DGUAAT

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR

A

MESSIEURS :

- LES WALIS ET GOUVERNEURS DES PREFECTURES
ET PROVINCES DU ROYAUME ;
- LES INSPECTEURS REGIONAUX DE L'URBANISME,
DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ;
- LES DIRECTEURS DES AGENCES URBAINES.

OBJET / - Contrôle des chantiers de construction.

Mon attention a été attirée sur le fait que, dans certaines préfectures et provinces, des inconnus se permettent d'usurper la fonction de contrôleur de chantiers de construction en se faisant passer pour des agents commissionnés à cet effet.

Je ne saurais trop insister sur la gravité de ce genre de situation qui est de nature à causer préjudice aussi bien à la population qu'à l'administration publique, responsable du contrôle des chantiers de construction.

Pour mettre fin à de tels agissements, accomplis à n'en pas douter à des fins d'escroquerie, il vous appartient de mener une campagne vigoureuse de sensibilisation tant auprès des communes que des agents d'autorité relevant de votre commandement.

.../...

